

Il est interdit de dire la vérité sur l'Islam



Article rédigé par Nancy Verdier, le 26 juin 2017

Puisque la France est le pays des libertés et des droits de l'homme, le pouvoir fait taire les grandes voix jusqu'à ce qu'elles se soumettent.

Après Natacha Polony qui vient de perdre ses temps d'antennes dans divers médias audio et télévisuels, l'étau se resserre autour d'Eric Zemmour qui vient d'être condamné au silence et à payer 5000 euros d'amendes par la 17e Chambre correctionnelle du Tribunal de Paris. Le polémiste avait courageusement déclaré dans l'émission « C à Vous » diffusé en septembre dernier sur France 5 que : « Le musulman modéré n'existe pas » et que « les soldats du djihad sont considérés par tous les musulmans, qu'ils le disent ou qu'ils ne le disent pas, comme des bons musulmans. » Zemmour avait ajouté qu'il fallait « leur donner le choix entre l'islam et la France (...)

Par exemple, donner un prénom qui n'est pas un prénom français à ses enfants, c'est vouloir continuer l'identité islamique et c'est vouloir transformer la France en un pays de plus en plus musulman. Pour ces affirmations Éric Zemmour, était poursuivi par l'association radicale et anti-israélienne CAPJPO-EuroPalestine. Selon le Parisien, le tribunal correctionnel a estimé que les propos poursuivis présentent “une gravité incontestable”, Éric Zemmour “stigmatisant à plusieurs reprises et en des termes particulièrement violents et péremptaires une communauté prise dans son ensemble”.

Outre l'amende, il a été condamné à verser un euro de dommages et intérêts à l'association CAPJPO-EuroPalestine, et 2 000 euros pour les frais de justice. Le Parisien relate également un fait autrement plus grave pour la santé mentale et morale des Français et l'avenir de notre démocratie : au lendemain de la diffusion de l'émission, l'islamiste Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF) avait incité les internautes à saisir le CSA, qui avait reçu plus de 8 000 plaintes de téléspectateurs et estimé par ailleurs que les intervieweurs n'avaient pas vivement réagi aux propos de leur invité “au regard de la gravité des propos tenus”.

Tristement, force est de constater que ce sont des auditeurs et citoyens français, qui ont initié une plainte à l'encontre de celui qui portant l'étendard de la Vérité, leur ouvrait les yeux, sur une des réalités de l'Islam. Après les procès de Pierre Cassen et de Georges Bensoussan, et avec la condamnation d'Eric Zemmour, les institutions judiciaires démontrent une fois de plus que dire la vérité sur l'Islam vous conduit directement au Tribunal correctionnel et à une condamnation assurée.

Or tous les musulmans savent que l'Islam est un tout et que l'opposition islam/islamisme est une invention occidentale. Le journaliste-écrivain et ami Salem Ben Ammar n'a eu de cesse de nous mettre en garde contre le faux distinguo entre islam et islamisme : tous les musulmans honnêtes et conscients de la dynamique infernale mise en place par les tenants du politiquement correct et les pourfendeurs de l'islamophobie savent bien que c'est l'Islam qui est à l'oeuvre derrière les crimes djihadistes. Mais la 17e Chambre du Tribunal correctionnel par cette décision inique a aussi et surtout lancé un signal d'encouragement à toutes les associations et organismes qui par des moyens divers répandent en France l'Islam et pratiquent un djihad « soft » en dénonçant au nom des droits de l'homme toute critique de l'Islam, de sa nature et de l'empreinte délétère qu'il laisse dans les cerveaux de ses adeptes.

La vérité est celle-ci : être un bon musulman c'est suivre l'Islam à la lettre et le djihad fait partie de l'Islam. Voilà ce qu'en dit Wikipedia : L'islam compte quatre types de jihad : par le cœur, par la langue, par la main et par l'épée. Le jihad par le cœur invite les musulmans à « combattre afin de s'améliorer ou d'améliorer la société ». Le jihad peut aussi être interprété comme une lutte spirituelle, dans le cadre du soufisme par

exemple. Cette dernière interprétation a servi d'argument à différents groupes musulmans à travers l'histoire pour promouvoir des actions contre les « infidèles » ou d'autres groupes musulmans considérés comme opposants et révoltés. Néanmoins, les spécialistes du Coran s'accordent sur le fait qu'il est illégitime d'affirmer que le jihad coranique est uniquement spirituel.

Dans la France totalitaire telle que Macron est en train de la dessiner, Zemmour ne sera pas le dernier à être condamné pour avoir dit la vérité sur l'islam. Les grandes voix médiatiques sont en train de s'éteindre, les médiocres élus macroniens de l'Assemblée nationale remplacent d'anciens élus chevronnés et ténors de l'Assemblée et à la confrontation d'idées fera place la pauvreté intellectuelle et comme le dit si bien Guy Millière dans son dernier article, ce sera « l'euthanasie en pente douce ». Après le récent attentat des Champs-Élysées où un « musulman » ordinaire fiché S et entièrement libre de ses mouvements, s'est révélé être un djihadiste pur jus, la démonstration est faite qu'en France le « système sécuritaire » présente des failles béantes et que par ailleurs, le djihadiste peut se cacher sous les traits d'un riche et « honorable » négociant.

Un pavé dans la mare de l'argument vaseux d'Emmanuel Macron qui durant sa campagne présidentielle avait prétendu que le passage à l'acte chez le musulman était à mettre au compte de ses frustrations sociales dues à la pauvreté et au manque de moyens pour réaliser ses aspirations. Macron qui prétend protéger davantage les citoyens français en inscrivant dans le droit des mesures de contrôles et de rétorsion contre les terroristes, en même temps que donner une nouvelle dynamique européenne et économique à la France tout en accélérant l'immigration de réfugiés irakiens et syriens, est en train de mettre en place et de manière cynique des outils qui se retourneront de manière inéluctable contre la démocratie. Notamment, si les lois anti-terroristes sont inscrites dans la Constitution, on ne peut savoir qui sera au pouvoir dans quelques décennies ni quel usage sera fait de ces lois qui pourront se retourner contre des citoyens français devenus résistants au djihad et à l'islamisation du territoire national. En France, depuis des années les lanceurs d'alerte contre la dictature de l'Islam sont mis au ban de la société. Craignant d'être taxés d'islamophobes, les mouvements citoyens s'effondrent ici et là en Europe.

On verra si Macron tient ses promesses de « proportionnelle », mais pour l'heure, en France, Marine Le Pen, forte de ses 10,5 millions d'électeurs n'arrive pas à percer le plafond de verre et n'a que 8 représentants FN à l'Assemblée nationale où siègeront 17 musulmans. Tandis que Geert Wilders au Pays-Bas, poursuit envers et contre tous, sa croisade contre l'islamisation dans un pays sur le qui-vive qui renonce à l'intégration des musulmans, en Allemagne les mouvements contestataires à la politique d'invasion d'Angela Merkel sont bâillonnés, tout comme en Suède et au Danemark, tout comme en Angleterre où ils sont sauvagement réprimés par la police et incarcérés comme l'héroïque Tommy Robinson. Et pour clore le tout, en Suisse, Oscar Freysinger a été quasiment exclu de la vie politique.

Je ne doute pas que Macron qui mise tant sur son image à la fois de séducteur et de « souverain jupitérien », ne donne des gages à ceux des musulmans qu'il a fait entrer à l'Assemblée et aux organisations musulmanes qu'il cautionne. Je suis persuadée, qu'il ne sera pas en mesure d'endiguer la montée du djihadisme, qu'il cédera devant l'islamisation de la France et la montée des exigences de la Oumma, qui au niveau individuel et communautaire poursuit inexorablement ses buts de conquête au niveau global : il se pourrait que le quinquennat de Macron, augure de l'instauration — un jour prochain — de la République islamique de France, dans un pays entièrement anesthésié... à moins d'un sursaut populaire... Mais une chose est certaine : l'islamisation d'une nation est un piège dont il est difficile, voire impossible, de sortir. Beaucoup de musulmans le savent et nous le disent...

Ces voix ne sont pas tues pour l'heure, mais ne sont entendues que de quelques citoyens résistants. Les instances politiques et juridiques sont dans une logique de soumission à l'Islam. Ce que vient de faire la 17e Chambre correctionnelle est une fois de plus une hérésie. Mais au pays de Voltaire et Diderot, la Raison et le Bon Sens n'ont plus force de loi. Le djihad soft est plus insidieux, plus subtil et d'une certaine façon plus dangereux et difficile à combattre que le djihad violent, car se servant habilement de notre législation, il gagne progressivement grâce à la lâcheté et l'ignorance des juges.

Source : Riposte Laique